



PRESTATIONS DE DESINSECTISATION, DE
DESINFECTION, DE DERATISATION, DE
DESOURISATION ET AUX TRAITEMENTS DE
SURFACES ET SOLS DANS LES BATIMENTS
COMMUNAUX ET DANS LES ESPACES PUBLICS DE
LA VILLE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE.

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

GROUPEMENT DE COMMANDE

1 Place Abbé MORLAND

97227 SAINTE ANNE

Téléphone : 05.96.76.73.06

E-Mail : secretariat@mairie-sainte-anne.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

PRESTATIONS DE DESINSECTISATION, DE DESINFECTION, DE DERATISATION, DE DESOURISATION ET AUX TRAITEMENTS DE SURFACES ET SOLS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET DANS LES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services

Lieu principal d'exécution :

Les bâtiments communaux et les espaces publics

Code NUTS : FRY20

CPV global à la consultation**CPV principal :** 90923000-3

CPV additionnel 1 : 90922000-6

CPV additionnel 2 : 90921000-9

CPV additionnel 3 : 90921000-9

CPV propre à chaque lot**Lot n°1 : CPV principal :** 90923000-3

Conformément aux articles R2111-16 et R2111-17 du code de la commande publique, les prestations ou produits demandés devront avoir des performances environnementales équivalentes à celles définies par les normes en vigueur. Les candidats préciseront dans leur offre comment les prestations ou produits satisfont aux critères définis dans l'écolabel ou équivalents.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Désinsectisation

Estimation ou fourchette : 10000 euros HT

Lot n°2 Désinfection

Estimation ou fourchette : 15000 euros HT

Lot n°3 Dératissage/désourissage

Estimation ou fourchette : 20000 euros HT

Lot n°4 Traitement des surfaces et sols

Estimation ou fourchette : 12000 euros HT

Pour le Lot n°1 Désinsectisation

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 10 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 10 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°2 Désinfection

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 15 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 15 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 15 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°3 Dératissage/désourissage

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 20 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 20 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 20 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°4 Traitement des surfaces et sols

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 12 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 12 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 12 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :

Pour le lot n°2 :

Pour le lot n°3 :

Pour le lot n°4 :

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 0 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

- Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à :
- Norme ou système de gestion environnementale requis :

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur :

1. Critère Le prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

Modalités de mise en œuvre des critères

1. Critère Le prix des prestations

Apprécié au vu des informations suivantes : du BPU

2. Le critère Valeur technique est défini par les sous-critères qui suivent pondérés par points et notés sur 20.

Apprécié au vu des informations suivantes : du mémoire technique

2.1. Sous-critère Méthodologie générale pondéré à 6 points

Apprécié au vu des informations suivantes du mémoire technique

2.2. Sous-critère Moyens humains, techniques et logistiques pour assurer l'exécution des travaux pondéré à 5 points.

Apprécié au vu des informations suivantes du mémoire technique

2.3. Sous-critère Délais d'exécution pondéré à 5 points.

Apprécié au vu des informations suivantes du mémoire technique

2.4. Sous-critère Qualité environnementale pondéré à 4 points.

Apprécié au vu des informations suivantes du mémoire technique

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : PRESTATIONS ANTI-NUISIBLES2026

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2026

Date limite de réception des offres : 12/06/2026 à 12H00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Règlement par Mandat administratif.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARTINIQUE
12 rue des citronniers
97233 Schoelcher

Tél : 0596716667

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Sainte-Anne - Direction de la Commande Publique
Correspondant : Xavier PANCRATE / Stéphanie ABAUZIT
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix
97227 SAINTE-ANNE
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

- Pour les renseignements d'ordre technique :

Ville de Sainte-Anne - Direction des Services Techniques
Correspondant : Fabrice ROLLE
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix
97227 SAINTE-ANNE
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse de retrait des dossiers :

VILLE DE SAINTE ANNE
Adresse : 1 Place Abbé MORLAND
97227 SAINTE ANNE
Tél : 05.96.76.73.06
Courriel : secretariat@mairie-sainte-anne.fr